

<https://ricochets.cc/Legitime-defense.html>



Légitime défense

- Les Articles -

Date de mise en ligne : vendredi 28 décembre 2018

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Légitime défense ?

A-t-on encore le droit de se défendre contre une agression, fusse-t-elle policière ?

Si on analyse les diverses vidéos qui circulent sur internet, on finit par se rendre compte que l'agression initiale est le plus souvent le fait des forces de police.

C'est encore le cas dans l'affaire des motards des Champs Elysées. On peut comprendre que des manifestants soient rendus furieux en recevant des grenades qui sont des armes de guerre. Les nasses qui sont un procédé totalitaire destiné à empêcher toute manifestation, participent de cette stratégie. On en est même à confisquer du sérum physiologique : on doit se laisser gazer gentiment !

A Valence il est évident que les inculpés ont agi pour protéger des camarades. Le comble du ridicule, (sinistre ridicule), est atteint quand Maria est condamnée à trois mois fermes alors que la seule chose qu'on puisse lui reprocher est d'avoir ramassé le bonnet du policier, (en civil !)

La justice n'a pas pour vocation à faire des exemples, mais seulement à juger sur des faits.

Sinistre pouvoir, tellement médiocre qu'il n'a pour seule option qu'une répression féroce. On est d'ores et déjà dans un régime totalitaire. La seule réponse est **Résistance**.

Mais la justice sait aussi se montrer magnanime :

à Grenoble, pour un oeil crevé par un tir de flash ball en 2009 : 4 mois avec sursis, non inscrit au casier. En Charente, le chasseur aviné qui a poignardé son collègue de chasse : 6 mois avec sursis. Lui a-t-on seulement enlevé son permis ?

Les policiers ont raison de craindre pour leur sécurité. S'ils ne se décident pas à faire le ménage chez eux, et à défaut de justice, certains citoyens particulièrement énervés pourraient se livrer à des actes de vengeance, ce qui n'est pas à souhaiter.